

Zeitschrift: Coup-d'oeil sur les travaux de la Société jurassienne d'émulation
Herausgeber: Société jurassienne d'émulation
Band: - (1852)

Artikel: Procès-verbal de la réunion générale de la Société jurassienne d'émulation
Autor: Bandelier, A. / Kohler, Xavier
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-684229>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PROCÈS-VERBAL

DE

LA RÉUNION GÉNÉRALE

DE LA

SOCIÉTÉ JURASSIENNE D'ÉMULATION

à Courtelary, le 28 septembre 1852.



En suite de la convocation du 10 septembre, la Société jurassienne d'émulation s'est réunie à Courtelary le 28 dudit mois.

A dix heures, plus de soixante sociétaires sont réunis dans la salle du tribunal, qui a été mise à la disposition de la Société. Plusieurs nouveaux membres et quelques personnes amies des lettres, parmi lesquelles on distingue deux savants étrangers, MM. Karl, professeur à l'université d'Oxford et Akerly, de New-York, assistent également à la réunion.

M. Thurmann, président de la Société, ouvre la séance par quelques paroles à ses collègues. Il laissera au président de la réunion de ce jour l'honneur de prononcer le

discours d'ouverture ; il remercie les autorités du district présentes à la réunion du concours qu'elles veulent bien prêter à l'association ; il augure heureusement de l'aspect qu'offre l'assemblée , et termine , en priant les sociétaires de procéder à la nomination du bureau local pour la séance du jour. On invite les membres des comités des diverses sections à remplir ces fonctions. Prennent donc place au bureau MM. Thurmann, Péquignot, Dupasquier, X. Kohler de Porrentruy ; MM. Bandelier, président, et Bernard, secrétaire de la section d'Erguel ; MM. Quiquerez, président, et Bonanomi, secrétaire de la section de Delémont. M. Peter, de Neuveville , est chargé de représenter la nouvelle section du Lac. M. Bandelier, président de la section d'Erguel, est appelé à présider la réunion.

M. Bandelier, après avoir remercié la Société d'avoir choisi l'Erguel pour son assemblée générale en 1852 , et développé l'utilité particulière de la propagation de l'esprit littéraire dans une contrée industrielle, lit une notice historique sur la famille Béguelin , originaire de Courtelary, et dont l'un des membres fut recteur de l'académie de Berlin.

M. le secrétaire, X. Kohler, donne ensuite lecture du *Coup-d'œil* sur les travaux de la Société jurassienne d'émulation pendant l'année 1852. L'assemblée , consultée sur ce rapport , l'approuve et en vote l'impression ainsi que celle du discours d'ouverture.

On passe à l'examen des comptes du secrétaire-caissier. Sur la proposition de son président , l'assemblée renvoie , comme l'année dernière, cet examen à une commission prise parmi les sociétaires de Porrentruy. Sont nommés membres de cette commission MM. Péquignot, Durand et Choffat. M. le président profite de cette occasion pour engager les sociétaires à être exacts dans le versement des cotisations annuelles, qui, les premières années surtout, a éprouvé bien des retards.

L'assemblée procède à la nomination du bureau de la Société pour l'année 1853. Le bureau existant est confirmé. Il est composé de MM. Thurmann, président, Péquignot, vice-président, Dupasquier, Troulliat, X. Kohler, secrétaire-caissier.

M. Thurmann remercie la Société de la nouvelle marque de confiance qu'elle veut bien encore lui donner. M. Kohler accepte sa nomination ; il s'estimera heureux d'être toujours de quelque utilité, à moins que des circonstances indépendantes de sa volonté ne le forcent de renoncer à ses études pour embrasser une carrière nouvelle.

L'assemblée, par l'organe de son président, adresse des remerciements au bureau central, et au secrétaire en particulier, pour le soin qu'ils ont pris des intérêts de la Société pendant l'année 1852.

Avant de passer à la lecture des travaux, M. le président enregistre les dons offerts, par l'entremise de la Société, aux collections scientifiques de Porrentruy. Ce sont : 1° de la part de M. Nicolet de la Chaux-de-Fonds, une série de moules en plâtre des *sceaux de Neuchâtel et de Bellelay*, accompagnée d'un *Catalogue* explicatif ; 2° de la part de M. Gressly, le *Nomenclator* de Haller, exemplaire qui a appartenu à cet écrivain ; 3° de la part de M. Grepin, le moule en plâtre d'une dent de *Dinotherium giganteum*. — M. Thurmann présente à la Société la médaille frappée en 1740 par la France à l'occasion de son intervention dans les troubles de l'Evêché, médaille dont il a été, dans le courant de l'année, fait cadeau au médaillier de Porrentruy par M^{me} Raspieler, de Strasbourg. — M. Quiquerez offre à la Société ses *Observations sur l'origine des biens de bourgeoisie dans l'ancien Evêché* ; il dépose sur le bureau un certain nombre d'exemplaires destinés à ses collègues.

Différentes communications suivent l'enregistrement des

dons. M. Thurmann présente à la Société son ouvrage récemment publié : les *Esquisses orographiques du Jura*. — M. Bonanomi appelle l'attention de la Société sur une petite *pompe aspirante et foulante* déposée sur le bureau, et confectionnée en entier par un enfant de treize ans, Charles Gobat, de Delémont ; il demande un encouragement pour son auteur qui appartient à une famille honnête et pauvre.

La Société examine avec intérêt cette pompe, qui joue très-bien, et décide d'appuyer auprès du gouvernement la démarche que pourrait faire le jeune Gobat pour obtenir un subside.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.¹

Le président présente la liste des travaux inscrits pour la réunion. Leur nombre assez grand, peu en rapport avec le temps dont on peut disposer, engage l'assemblée à limiter la durée de chaque lecture.

M. Thurmann donne lecture d'un travail intitulé : *De l'accord entre l'esprit d'observation positive et la culture littéraire*.²

HISTOIRE. — M. Quiquerez lit une *Notice historique sur l'ancienne église collégiale de St-Imier*, servant encore actuellement d'église paroissiale.³ Il fait ressortir la différence qui existe entre ce monument construit au 10^e siècle par la reine Berthe et l'église de Moutier-Grandval, édifiée précédemment par des architectes copiant encore le style latin. Il donne en même temps divers détails sur

¹ Les rendus-comptes des travaux ont été fournis par les auteurs ou écrits par le secrétaire de la Société, d'après les notes qu'on lui a remises.

² Voir ce travail à l'*Appendice* n° 1.

³ Voir ce travail à l'*Appendice* n° 2.

l'église paroissiale de St-Imier, dont il ne reste plus qu'une tour du 11^e ou 12^e siècle. — Après avoir déposé sur le bureau les plans, coupes et dessins de ces divers monuments, il met en circulation un fac-simile de deux pages de la bible qu'Alcuin offrit à Charlemagne à son couronnement à Rome, et qui devint ensuite la propriété des chanoines de Moutier-Grandval. Cette imitation exacte de deux pages de ce manuscrit est faite sur parchemin et donne une idée du luxe calligraphique du 8^e siècle.

M. Rode présente un travail sur le *classement des archives de Neuveville*. La portion des archives qui a été étudiée par lui contient des *incunables* remontant aux premiers temps de l'imprimerie (ce sont des livres religieux, legs sans doute d'un curé); des *livres de censes* (parmi lesquels le plus ancien est de 1475 et montre que dans les temps de la catholicité il y avait à Neuveville six ou sept chapelles et une confrérie religieuse); des *rentiers*, qui ont eu tout récemment un intérêt d'actualité; des *rôles de dépenses* et de *recettes*; des *comptes* qui dévoilent quelquefois des usages tombés en désuétude et entièrement oubliés; des *inventaires* publics et particuliers, preuve d'une grande exactitude et d'un soin infini pour les finances de la bourgeoisie; des *minutaires* en masse (par lesquels il appert qu'il existait souvent cinq à six notaires à la même époque); des *protocoles de justice*; des *codes de lois* relatives à Neuveville ou aux pays voisins; des *volumes* sur l'administration civile et sur la police; quelques rares débris de *manuels du conseil*, et par compensation une très-volumineuse *correspondance*. — De la variété des matières y contenues il résulte que l'étude spéciale des archives, facilitée par l'ordre qui y a été mis, n'est pas intéressante seulement pour mieux connaître et approfondir l'histoire locale; en effet, elle est riche en enseignemens pour l'historien Suisse, pour les magistrats et les légistes, pour

l'amateur de numismatique, pour les grammairiens et pour les philologues (influence de la langue allemande dominant depuis la réformation, quoique le culte allemand ne date que de 1792), pour les pasteurs, les médecins, les militaires (car les renseignements sur les forces militaires y sont assez nombreux et curieux), pour les chasseurs (les lois et la correspondance révèlent des détails singuliers tant sur le gibier alors existant que sur les coutumes de la vénerie), et aussi pour les maîtres de dessin et de calligraphie.

M. Nicolet, sur l'invitation du président, donne des renseignements sur la *série de moules en plâtre de sceaux*, qu'il a offerte à la bibliothèque de Porrentruy. Les sceaux du couvent de Bellelay sont au nombre de sept : on y remarque le sceau conventuel de 1675, ceux de l'abbé de Luce (1771-1784) et du dernier abbé, Ambroise Monnin (1784-1807). Les sceaux de Neuchâtel sont au nombre de vingt : onze appartiennent au comté de Neuchâtel proprement dit (1554-1706); sept à Neuchâtel sous les rois de Prusse (1707-1848); un représente Neuchâtel sous le prince Berthier (1806-1814); et le dernier, Neuchâtel républicain. Le sceau qui termine la première période est des « amodieurs de Valangin »; il se rapporte à un acte de 1555, par lequel René de Challant avait amodié la seigneurie de Valangin à Jean Robin d'Yverdon, Blaise Junod d'Auvernier et Jean Clerc dit Vulpo de Fenin, pour la somme de deux mille écus d'or sol. par an.

M. Nicolet annonce à la Société le prochain envoi d'une copie du *Nécrologe de Bellelay*.¹

M. Bernard lit un travail sur les *tribunaux vehmiques*.

Après avoir signalé le charme du mystère dans les connaissances que l'on cultive et dans les buts que l'on pour-

¹ Nous donnons à nos lecteurs ce monument important pour notre histoire, que vient de nous envoyer M. Nicolet. Voir à l'Appendice n° 5.

suit à l'insu du vulgaire, comme raison des sociétés secrètes que l'histoire mentionne dès les temps les plus reculés, l'auteur passe en revue ces sociétés intéressantes : les mystères d'Eleusis en Grèce ; les Pythagoriciens en Italie ; les Francs-maçons qui se datent du commencement de la République romaine ; les Assassins (Haschischins) dans le Levant ; les Templiers, anéantis par Philippe le Bel, et il arrive aux tribunaux vehmiques de Westphalie, dont l'origine est attribuée à Charlemagne. L'existence de cette justice secrète et terrible s'explique par l'insuffisance des tribunaux ordinaires d'Allemagne, qui, à une époque de barbarie et d'anarchie, ne réprimaient que faiblement les crimes et laissaient impunis ceux commis par les puissants dont on redoutait la vengeance. Or, tout cœur honnête se révolte de l'impunité des crimes et cherche à suppléer aux tribunaux réguliers insuffisants, par une justice secrète, ou par des vengeances populaires, telles que le Lynch-law des Américains. La « sainte Vehme » était donc un supplément des tribunaux ordinaires de la Terre-Rouge ou de Westphalie. — L'empereur d'Allemagne était le chef suprême de la vehme. C'est en son nom que les jugements étaient rendus. Le lieutenant de l'empereur et le chef réel, c'était l'archevêque de Cologne ; puis venaient les grands-juges, les francs-comtes, les échevins ou assesseurs, les initiés appelés Sages ou Vehmenotes, reçus après un noviciat et dont le nombre s'éleva à 100,000 au quatorzième et au quinzième siècle. — Les huissiers sacrés faisaient les citations de la vehme, et le greffier transcrivait au Livre du Sang, les sentences capitales.

Les initiés parcouraient le pays à la piste des crimes et des désordres ; ils avaient le devoir de guinder au hart, c'est-à-dire de pendre au premier arbre ceux qui étaient pris en flagrant délit. S'ils résistaient, on les perçait de coups et les attachait au tronc d'un arbre, avec le couteau de la

vehme planté dans l'écorce, afin qu'on sût à qui attribuer la mort.

La vehme tenait trois séances publiques par an, où chaque père de famille devait se rendre, et où l'on s'informait des désordres commis. Les séances secrètes étaient destinées à entendre les accusés avec les accusateurs et les défenseurs, et au cas que le crime fût constaté, à exécuter sur le champ la sentence. Les échevins étaient exécuteurs; car il n'y avait chez les Germains aucun opprobre à délivrer la société de criminels dangereux. Cependant on n'agissait pas avec trop de précipitation, étant obligé de rendre compte à l'empereur, dans l'assemblée annuelle du chapitre général, de chaque jugement de la vehme.

Cette institution étrange, utile dans les circonstances sociales où elle fut fondée, dégénéra lorsque ces circonstances furent changées et que la justice ordinaire put accomplir son mandat. Alors elle devint un fléau pour l'Allemagne, exposant tout le monde à des vengeances particulières. Aussi dut-on employer beaucoup d'énergie pour anéantir ce pouvoir occulte et dangereux.

M. le D^r Bloesch communique à la Société trois chartes tirées des archives de la ville de Bienne : la première est la lettre de franchise de l'empereur Rodolphe de Habsbourg, en faveur de la ville de Bienne (1275); la seconde une bulle du pape Lucien III, concernant l'ordre de St-Jean de Jérusalem; la troisième, un acte du concile de Bâle, par lequel celui-ci concède au chapitre de St-Imier les chapelles de St-Imier et de Dombresson.

M. Guerne présente une étude historique intitulée : *Résumé sommaire des troubles d'Erguel, dits de 1740*. L'auteur y rapporte les principales dates relatives aux différents qui surgirent entre le prince et l'Erguel en 1726 et qui durèrent jusqu'en 1746, en indiquant chaque fait sommairement, et sans grands détails.

La partie de cette étude lue dans la séance, s'étend depuis le commencement de ces troubles au printemps de 1726 jusqu'aux préparatifs faits pour l'assemblée du pays le 29 septembre 1733, et les violences qui y eurent lieu.¹

M. Muller, de Nidau, met sous les yeux des sociétaires une suite de dessins, représentant les objets antiques qu'il a récemment découverts dans les environs de Bienne. Parmi ces objets on en remarque un en fer forgé, qui n'a pu encore être classé jusqu'à présent. Il a la forme d'un losange, pèse de onze à douze livres, et fut trouvé avec seize pièces de même nature dans la forêt à deux pieds de profondeur. On se demande quel était l'usage de cet objet ; était-ce une arme de jet ? était-ce un ustensile ?

M. Scholl présente à la Société un fer de flèche trouvé à Bienne.

EDUCATION. — M. Dupasquier lit un travail sur l'*enseignement des langues*, comme il désirerait le voir introduit dans les collèges du Jura. Il expose la nécessité et l'utilité des réformes qu'il croit devoir proposer. La méthode qu'il adopte se trouve appliquée, pour le latin en particulier, dans un cahier déposé sur le bureau et remis au président de la Société pour être l'objet d'un examen spécial. Elle tient de celles de MM. Boulet de Paris et Kühner de Hanovre.²

SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES. — M. Greppin fournit des renseignements sur le fossile dont il a présenté le moule en plâtre au commencement de la séance. La dent de *Dinotherium giganteum*, pénultième gauche de la mâchoire supérieure, est d'une dimension vraiment gigantes-

¹ Nous regrettons que M. Guerne ne nous ait point transmis un résumé détaillé de ce travail, qui ne tardera point, il faut l'espérer, d'être livré à l'impression.

² Voir à l'*Appendice* n° 4 l'analyse de son travail, telle que nous l'a transmise M. Dupasquier.

que et remarquable par son bel état de conservation ; elle a été trouvée dans les galets du bois de Raube , vallée de Delémont. Ce dépôt intéressant, formé presque exclusivement de sables et de cailloux provenant du grès vosgien, du Todtliegende et de la Grauwacke des Vosges , se rattache au miocène supérieur ; c'est un terrain fluvial qui a été formé vers la fin de cette époque. Quatre espèces d'*Hélix* tertiaires, la *Clausilia grandis*. Klein , une *Neritina*, voisine de la *fluvialis* L., une *Unio* et enfin des débris d'ossements du *Rhinoceros incisivus* Cuv. découverts dans la même localité ne laissent pas de doute à cet égard. Il est probablement le même que les sables à *Dinotherium* d'Epelsheim, et les marnes à ossements de la Chaux-de-Fonds.

M. Bonanomi dépose sur le bureau des dessins de plusieurs fossiles jurassiques tertiaires nouvellement observés, tels que la dent de *Dinotherium* , mentionnée plus haut , des *Hélix*, *Neritina*, *Lymneus*, *Clausilia*, etc. ; une *Clytia* (peut-être la *Cl. Hauensteinensis*. Meyer) parfaitement conservée , trouvée dans le Bradford - clay de Wellerat ; un *Pygurus jurensis* du portlandien de Delémont, et autres échinodermes.

M. Bonanomi présente une *Vue de la vallée de Delémont* , prise du château de cette ville. Cette vue , rendue avec exactitude et fidélité par M. le professeur Rais , a été coloriée géologiquement par MM. Greppin et Bonanomi. Ils se sont attachés surtout à indiquer les localités, où les étages les plus importants du tertiaire sont le mieux développés.

M. le pasteur Grosjean communique à la Société quelques observations sur un *bloc granitique* qu'il a découvert dernièrement, et, qui par sa nature et surtout par sa position , mérite de fixer l'attention des personnes qui s'occupent de l'erratique.

Ce bloc, qui provient de la chaîne des Alpes pennines ,

mesure environ 200 pieds cubes. Il présente un aspect frappant de vétusté. Sa surface supérieure et latérale est parsemée de particules de quartz qui se trouvent élevées en relief, ayant offert quelque résistance à l'action de l'atmosphère, tandis que les parties moins dures ont été rongées à une certaine profondeur.

Il se trouve au revers nord de Montoz, sur Sorvilier, à une hauteur d'environ 5800 *pieds*, de sorte que c'est le bloc erratique le plus élevé qui ait été observé jusqu'ici dans notre Jura et aussi, en admettant les données de M. Guyot, dans le Jura neuchâtelois. A une altitude supérieure, on ne trouve que des fragments de petite dimension.

En admettant l'hypothèse d'après laquelle ces blocs alpins auraient été transportés dans nos contrées au moyen d'un glacier gigantesque qui, débouchant de la vallée du Rhône, aurait couvert la plaine en s'avancant jusqu'au Jura, et se serait déversé d'abord à l'est, ensuite à l'ouest en s'abaissant graduellement, la situation du bloc dont il est question ferait présumer que ce glacier aurait eu son point culminant dans nos environs.

En fixant l'altitude du point de départ des Alpes et celle du point d'arrêt au Jura, on aurait une donnée pour déterminer la pente du glacier et par conséquent la facilité et la rapidité avec lesquelles il aurait poussé sa moraine jusque sur les flancs de nos montagnes et dans quelques unes de nos vallées.

M. le pasteur Lamon soumet des observations ayant trait à la botanique.

« Il y a quelques années, dit-il, que je fus invité à examiner dans un jardin potager des jeunes herbes dont ceux qui en avaient fait usage avaient été incommodés. Une de ces plantes avait déjà jeté des branches prêtes à fleurir, et au moyen des *folioles* de l'*involutelle* déjetées en dehors,

et d'ordinaire *plus longues que l'ombellule*, il fut bien facile d'y reconnaître que ces herbes n'étaient autre chose que la petite cigüe, *Aethusa cynapium* L., qu'un colporteur de graines avait vendues pour du *persil*, dont il se trouvait bien quelques pieds, mais comme par hasard, tandis que la cigüe en faisait le fonds. — Dans le *persil*, l'involucelle a ses folioles bien plus courtes et serrées contre les pédicelles des fleurs et des grains. — Mais deux caractères utiles pour distinguer le *persil*, ce sont le goût et aussi l'odeur, caractères presque nuls ou désagréables dans la cigüe.

En 1852, le 26 août, dans un champ d'avoine à Nods, se trouvaient quelques épis de seigle semés au printemps, et qui audit 26 août étaient en pleine floraison; sur ces épis se trouvaient un certain nombre d'individus de *Sclerotium Clavus* Decan, *Seigle ergoté*, dont plusieurs de quatre à six lignes de longueur. Or, si l'ergot est un vrai champignon, rien d'étonnant que son long développement dans les épis précités, puisque l'on sait qu'il suffit de quelques heures à certaines espèces de champignons, pour se développer; mais si l'ergot n'était qu'une dégénérescence du seigle, comment ces grains-là auraient-ils pu acquérir cette taille, tandis que les autres ne font que fleurir? — Ceci à l'adresse de ceux qui prennent encore l'ergot pour une pure dégénérescence. »

M. Prêtre appelle l'attention de la Société sur la différence notable qui existe dans la *déclinaison de l'aiguille aimantée* dans le Jura avec celle de Paris; il annonce que les observations faites en 1851 et en 1852 par les géomètres du cadastre, dans plusieurs communes du district de Moutier, accusent une déclinaison à l'ouest de la méridienne de 19°, 47'; 19°, 50'; 19°, 60' et même 20°, 00', nouvelle division, tandis qu'à Paris la déclinaison est de passé 22°, 00'.

Il invite Messieurs les sociétaires aptes à faire des ob-

servations dans ce genre de bien vouloir s'en occuper, pour que la question de la déviation de l'aiguille aimantée, dans le Jura bernois, soit fixée comparativement à celle que donne, chaque année, le bureau des longitudes de Paris.

M. Amuat lit une courte *Notice* sur un sujet de sylviculture. Il recommande la *culture du chêne* dans les forêts de hêtres, qui occupent une position convenable sous le rapport du climat et du sol propres à cette première espèce d'arbre. Les expériences qu'il a faites et les données qu'il a su recueillir, démontrent que la croissance du chêne est *au moins égale* à celle du hêtre. C'est donc à tort que l'on attribue au chêne un défaut qu'il n'a pas, celui de se développer avec une grande lenteur.¹

M. Marchand, inspecteur-général des forêts, donne lecture d'un rapport adressé au gouvernement *sur la production et la consommation du bois dans le canton de Berne*.² En admettant que chaque ménage consomme trois toises de bois par an, M. Marchand trouve que dans l'ancienne partie du canton on consomme annuellement 20,000 toises de plus que n'en produisent les forêts. Il est vrai qu'on ne sent pas de pénurie aujourd'hui, parce qu'on attaque le capital qui est heureusement assez fort. Mais il viendra nécessairement un temps où l'on sentira fortement la pénurie du bois. Il n'y a que le Jura où les forêts produisent annuellement plusieurs milliers de toises de plus que n'en consomme le pays.

Par ces motifs, M. Marchand a présenté au conseil-exécutif les propositions suivantes :

¹ Voir cette notice à l'*Appendice* n° 5.

² Nous ne publions pas dans l'*Appendice* ce travail important; il a été imprimé à part avant le *Coup-d'œil sur les travaux de la Société*, et adressé aux sociétaires.

1° Favoriser autant que possible l'ensemencement des forêts sur les hauteurs.

2° Défendre, en attendant, le défrichement des forêts dans les districts où la pénurie du bois se fera le plus tôt sentir, et dans cette catégorie rentrent principalement les districts du Seeland.

3° Bien que l'état des choses en fait de production du bois soit plus favorable dans le Mittelland, ne pas y permettre le défrichement des forêts sans des motifs impérieux.

M. Durand lit une note sur une *méthode* facile et pratique de reconnaître la divisibilité d'un nombre donné par un nombre premier quelconque.¹

M. E. Froté présente la *Carte des environs de Porrentruy*. Il annonce que ce travail topographique, qui paraîtra prochainement, sera accompagné d'un texte explicatif. Il expose en ces termes la suite d'idées qui seront consignées dans cet opuscule :

« Le meilleur moyen d'apprendre à connaître une science, c'est de se rendre bien compte d'abord des opérations d'où naissent les résultats que l'on veut comprendre, et ensuite c'est d'en étudier les relations avec des sciences déjà plus généralement connues. »

« Je dirai donc en premier lieu que la carte topographique dont je vous présente une expédition, est le résultat de deux catégories bien distinctes d'opérations. La première catégorie consiste dans les *opérations mathématiques* qui déterminent l'espace par ses trois dimensions. Or, comme cette feuille de papier n'a que longueur et largeur, deux de ces dimensions seulement peuvent y être consignées graphiquement (c'est le plan); la troisième dimension, (profondeur, différence de niveau) qui dans tous les cas ne peut s'y trouver qu'en projection, ne pour-

¹ Voir ce travail à l'*Appendice* n° 6.

rait y être indiquée que numériquement (plan coté, nivelé) si l'on n'admettait le beau système de *lignes de niveau*, ou ensemble des projections des intersections de la surface du terrain avec des plans horizontaux équidistants. Le plus ou moins de rapprochement de ces lignes détermine le plus ou moins d'inclinaison du terrain, et si, comme dans le tableau d'un peintre on admet que le pays à décrire soit éclairé dans une certaine direction, les surfaces perpendiculaires à la direction du faisceau lumineux recevront le maximum de lumière, et celles parallèles, le minimum. Les courbes nous donnent donc la faculté de faire un tableau du terrain, mais un tableau sans altération de perspective. »

« La seconde catégorie d'opérations (opérations artistiques) aide à déterminer les inflexions des courbes, comme aussi tous les détails que les lacunes entre les courbes laissent indéterminés. »

Donc une carte topographique en règle est la *représentation positive du terrain*, en même temps que le *portrait de la nature*; et les cartes géographiques sont aux topographiques, comme un portrait dans lequel on aurait inscrit à leur place respectivement les noms des accidents en relief ou en creux, tels que nez, bouche, yeux, etc. »

C'est ainsi que j'ai l'honneur de vous présenter le dessin d'une tête de mort dans lequel j'ai considéré le nez, la bouche, les yeux, etc. comme montagnes ou vallées; si l'on admet que ce dessin soit bien le portrait de cette tête, la carte exécutée suivant le même principe, devra être aussi le *portrait de la nature*. »

STATISTIQUE. — M. le notaire Belrichard, présente un *Aperçu du préjudice qui résulte pour le Jura de la diminution successive des impôts directs dans l'ancien canton, depuis 1832 à 1846*, à mesure que cette contrée a continué à fournir son même contingent, c'est-à-dire 160,170

liv. annuellement, tandis que réduit dans la même proportion, il aurait eu droit à une diminution de 342,459 liv. depuis 1832 à 1846, tout en admettant les anciens facteurs comme réguliers.

La position faite au Jura par la constitution de 1846, malgré la réduction de son impôt à 112,000 liv., se présente sous un point de vue encore plus défavorable, et aurait exigé pour 1846 une réduction de 28,553 liv. et successivement une diminution annuelle de 30 jusqu'à 54,000 francs en 1852.

Il fait ressortir d'une manière très-claire que l'un des principaux facteurs ayant servi de base à l'assiette de notre impôt foncier, c'est-à-dire la population, qui, pour le Jura, était supputée au $\frac{1}{4}$ de celle de l'ancien canton, reposait sur une erreur matérielle, puisque celle-ci n'existe que dans la proportion de 2 pour 9, différence qui, appliquée au chiffre de 650,000 francs que payait originellement, soit avant 1832, l'ancien canton, n'aurait imposé au Jura qu'une contribution de 144,500 liv., de quelle somme devait encore être déduit le montant des revenus des domaines civils et ecclésiastiques du Jura.

Il fait ensuite connaître le préjudice qui résulte pour le Jura de ne pas admettre comme facteur tous les revenus domaniaux des deux contrées, essentiellement celui des forêts. Il en conclut que tous ces revenus doivent être portés en ligne de compte ou être tous exclus.

Les actes du congrès de Vienne et l'acte de réunion, qui ont trait à cette matière, sont commentés et expliqués par lui clairement, et les subtilités de droit appréciées selon leur mérite. Il pense que ces démonstrations aboutiront à un résultat satisfaisant ; que l'ancien canton sera assez juste et nos magistrats assez loyaux pour faire au Jura une diminution de ses charges en rapport avec celles que supporte actuellement l'ancien canton, et lui

tenir compte d'une bonne partie du trop payé depuis 1832.

M. Péquignot qui avait préparé un travail sur la même question, se borne, pour ne pas fatiguer l'assemblée par des répétitions, à présenter l'*Historique de l'impôt foncier du Jura*. La première fixation de l'impôt foncier du Jura remonte à l'année 1816. Le chiffre en fut arrêté provisoirement à 210,000 fr. Ces bases furent admises sur un travail élaboré par MM. de Jenner, trésorier, de Mutach, et de Jenner grand-baillif de Porrentruy. Ce travail qui dut nécessiter beaucoup de recherches, ne se retrouve plus. Il résulte du *Rathsmanual* (Protocole des conseils de la république) que l'on dut travailler avec une certaine rapidité. De là des dispositions superficielles et l'absence de motifs à l'appui. — Bien que le chiffre de l'impôt fût fixé à 210,000 fr. de France, il fut décidé qu'il ne serait perçu que 185,000 fr. de France jusqu'à ce que le Jura fût dégreuvé des centimes additionnels considérables qu'il était obligé de payer pour pensions militaires et autres.

En 1819, on arrêta définitivement la quote-part d'impôt du Jura, après un provisoire de 3 ans. Il fut décidé qu'il paierait le $\frac{1}{4}$ du produit des dîmes, cens, revenus domaniaux de l'ancien canton. L'évaluation fut faite sur la moyenne des années 1810 à 1814, ce qui porta à 144,000 fr. de Suisse la somme à payer par le Jura. On revint plus tard sur cette moyenne, et on lui substitua celle des années 1787 à 1816. Il résulta de ce changement une augmentation de 15 p. % d'impôt pour le Jura. — Le Jura a payé le nouvel impôt, ascendant à 160,000 fr. de Suisse, jusqu'à l'année 1846, époque où la réduction des dîmes en cens de l'ancien canton en a entraîné une du 3 p. % pour le Jura. Dès lors l'impôt foncier de la nouvelle partie du canton est restée fixée à 112,000 fr. de Suisse.

Mais la réduction aurait dû avoir lieu , pour le Jura , dès 1832, parce que c'est de cette année que date le premier allègement des censitaires de l'ancien canton. Un rapport du contrôleur général des finances de l'année 1832, admettait qu'à dater de cette époque , le Jura paie une surcharge de 24,000 fr. de Suisse. Dans un rapport de l'année 1844 , le département des finances avouait le même excédant, et demandait que l'impôt foncier du Jura fût diminué. Il proposait, en outre, que cet impôt fût soumis à une révision annuelle, afin qu'il subît les phases des dîmes et cens, dont le montant allait diminuant d'année en année.

Ainsi , de l'aveu de ces autorités , le Jura aurait payé , dans l'intervalle de 12 années , 288,000 fr. de trop. Une commission , chargée par le gouvernement de 1846 de travailler à la régularisation des rapports financiers du Jura avec l'ancien canton , a trouvé que , d'après des calculs modérés , l'excédant payé par le Jura s'est élevé annuellement à 34,846 fr. et non à 24,000 fr. comme le prétendait le contrôleur général des finances. La différence de 10,000 fr. provient de ce que le contrôleur des finances a fait figurer, au profit de l'ancien canton un produit, qui ne devait pas entrer dans ses calculs , celui du rachat des péages , et de ce qu'il n'a pas déduit , pour l'ancien canton , les frais de perception. Ainsi , d'après les calculs de la commission , la somme que le Jura aurait payée de trop pendant 12 ans , s'élèverait à 408,000 fr. de Suisse. Après l'avènement du gouvernement de 1850 , une nouvelle commission a été formée avec une mission semblable. Le travail dont la Société vient d'entendre la lecture est le résultat des recherches d'un des rapporteurs de cette commission.

BEAUX-ARTS. — M. Negelen présente à la Société plusieurs peintures à l'huile et au pastel , et une lithographie du portrait de M. l'abbé Kohler, dont les sociétaires ont

apprécié, à la réunion générale de 1851, le talent artistique. M. Negelen soumet encore le croquis d'un portrait de notre paysagiste Juillerat.

La Société remercie M. Negelen d'avoir reproduit les traits de notre honorable compatriote, et décide qu'une souscription sera ouverte par elle pour faire lithographier ce portrait. Elle charge le bureau central de ce soin.

M. le pasteur Gobat lit un travail *iconographique*. Il passe en revue les différentes phases par lesquelles l'image du Christ a passé depuis les premiers vestiges qu'en fournit l'antiquité chrétienne jusqu'aux descriptions pompeuses qu'en font les historiens et légendaires du moyen-âge et jusqu'au moment où la peinture en a fait son profit. Il arrive au résultat que tout ce qui en est parvenu jusqu'à nous est douteux et incertain, et que le seul portrait fidèle que l'on puisse obtenir du Christ est le tableau anthropologique et moral qu'en font les évangiles, tableau sublime qui parlera toujours bien autrement au cœur que l'idéal le plus parfait qu'en puisse tracer une main humaine, et qui a l'avantage de se prêter aux besoins de tous les temps et de toutes les nationalités.

LITTÉRATURE. — M. le pasteur Isenschmid donne lecture d'une poésie allemande, intitulée : *Der pas de Dieu bei Orvin*.¹

ADHÉSIONS.

Après la lecture des travaux, il est procédé à la réception de nouveaux membres. Sont reçus :

MM. COULERU, entomologiste à Neuveville.

HAAS, avocat à Bienne.

MORIN, chef d'institut à Neuveville.

SCHOLL, membre du grand-conseil, à Bienne.

SIMMEN, docteur en médecine à Courtelary.

TIÈCHE, pasteur, à Bévillard.

WYSS, CÉSAR, professeur à Neuveville.

¹ Voir à l'Appendice, *Poésies*.

La Société admet parmi ses associés-correspondans, en remerciement des services qu'ils lui ont déjà rendus

MM. ANDRIÉ, pasteur à Berlin.

MAY DE BUREN, ancien colonel fédéral, à Berne.

LOUIS DE SINNER, ancien professeur, à Berne.

La Société délivre un diplôme de membre honoraire à un Jurassien, dont le beau talent est justement apprécié,

M. ROBERT, AURÈLE, peintre à Bienne.

DÉLIBÉRATIONS.

La Société s'occupe de fixer la cotisation annuelle pour l'exercice de 1853. Le président propose, au nom du bureau, de la porter à *trois francs*. Une discussion s'engage à ce sujet : quelques membres opinent pour le maintien de l'ancienne cotisation. Après quelques renseignements du secrétaire-caissier sur les minimes ressources, dont dispose la Société, le chiffre, présenté par le bureau, est adopté.

Le président met aux voix quelques propositions, du bureau : autoriser le secrétaire à faire tirer à part pour être envoyés aux sociétaires les travaux lus en séance mensuelle ou générale et imprimés dans des recueils littéraires ou scientifiques ; inviter les sociétaires qui livrent leurs études à l'impression, à signaler qu'elles sont extraites des archives de la Société. Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

Le président rappelle aux membres qui ont communiqué des travaux dans la séance de ce jour, d'en envoyer prochainement le rendu-compte au secrétaire pour la rédaction du procès-verbal.

Le président prie la Société d'arrêter le lieu de réunion générale pour 1853. MM. les sociétaires de Neuveville demandent que la *Section du Lac*, nouvellement fondée, ait l'année prochaine, l'honneur de recevoir l'association

jurassienne. Chaque section jusqu'à ce jour, a eu dans son sein une séance générale, n'est-ce pas le tour de Neuveville? Une discussion est ouverte à ce sujet. Plusieurs membres prennent la parole. On émet l'opinion que la Société jurassienne se réunisse à Porrentruy en 1853, en même temps que la Société helvétique des sciences naturelles, sauf à se rendre à Neuveville l'année suivante. M. Thurmann, invité à donner son avis, s'exprime en ces termes :

« La Société helvétique des sciences naturelles a fixé sa réunion pour 1853 dans une ville du Jura, à Porrentruy. Cette association fédérale, vous le savez, Messieurs, est l'une des plus remarquables de la Suisse. Elle existe depuis plus de quarante années, et a déjà rendu à la Science d'importans services. Elle a servi de modèle aux associations semblables d'Allemagne et de France. Elle compte dans son sein non-seulement beaucoup d'hommes distingués de la Suisse s'occupant de sciences naturelles et médicales, mais encore un grand nombre de notabilités étrangères de tous les pays. C'est la seconde fois seulement depuis son existence qu'elle fixe sa réunion dans une localité non chef-lieu de canton, et, la première fois, qu'elle tiendra sa session dans notre Jura. Nos contrées si excentriques ont jusqu'à présent pris trop peu de part aux associations suisses qui ont pour objet quelque rameau de l'intelligence. Espérons que la réunion de l'an prochain, non-seulement amènera plusieurs jurassiens dans les rangs de la Société helvétique, mais que cette réunion sera un signe que le tour du Jura bernois est enfin arrivé dans la rotation fédérale; espérons enfin que l'exemple donné par la Société des sciences naturelles sera dès lors suivi par d'autres, et que, notamment, la Société historique suisse prendra bientôt aussi le chemin de nos montagnes. Vous envisagerez sans doute avec moi, Messieurs, cette

réunion de 1853 comme un véritable événement intellectuel dans l'histoire du Jura. Je crois pouvoir le dire ici, c'est aux modestes efforts de la Société d'émulation qu'il faut attribuer cette heureuse visite. Aussi dans ce cas est-ce plus particulièrement à elle de représenter le pays et de ménager à la Société helvétique un accueil convenable. Or, ce n'est pas seulement par les contributions scientifiques de ses membres occupés d'études naturhistoriques que cela peut avoir lieu, mais par le concours bienveillant et empressé de tous ses sociétaires au siège même de cette fête à la fois scientifique et fraternelle. J'ai donc l'honneur de proposer à la Société d'autoriser son bureau à la convoquer à la réunion de la Société helvétique. Je demande également qu'une délégation spéciale de la Société soit nommée et chargée de complimenter la Société helvétique au nom de la Société d'émulation, ou plutôt, au nom du Jura bernois. »

Après avoir entendu l'opinion de M. Thurmann, la Société adhère à ses conclusions, en remettant à l'unanimité, la réunion de Neuveville à l'année 1854.

M. Bandelier, président, remercie les sociétaires de l'empressement qu'ils ont mis à se rendre à la séance générale, et espère que l'on sera également nombreux l'an prochain à Porrentruy.

La séance est levée à trois heures.

Courtelary, le 28 septembre 1852.

Les membres du bureau :
THURMANN, QUIQUEREZ, BONANOMI,
BERNARD, PÉTER, PÉQUIGNOT,
DUPASQUIER.

Le président,
A. BANDELIER.
Le secrétaire,
X. KOHLER.

Il nous reste à parler du banquet fraternel, qui suivit la réunion du 28 septembre. A trois heures et demie, près de soixante sociétaires, les autorités de district, les étrangers qui assistaient à la séance, et plusieurs habitants de Courtelary vinrent s'asseoir au repas, qui leur avait été préparé à l'hôtel du *Sauvage*. En entrant dans la vaste salle, disposée à cet effet, les yeux des convives furent agréablement frappés du spectacle que leur ménageait l'hospitalité Erguélienne. Sur les murs fraîchement décorés couraient des guirlandes de verdure et de fleurs, tressées par les dames de Courtelary; ces guirlandes qui environnaient la pièce d'une ceinture vive et gracieuse, encadraient elles-mêmes des symboles heureusement choisis ou des devises ayant trait à la circonstance : ici brillaient les couleurs fédérales; là, celles du canton de Berne; plus loin quelques vers rappelaient le but de la Société; nous nous bornerons à reproduire les suivants :

Au champ de la science, habiles ouvriers,
Moissonnons à l'envi de durables lauriers.

Avons-nous besoin de dire que le repas fut très-gai, qu'il y régna de l'abandon et de la sympathie? Depuis trois ans c'est là le caractère de ces fêtes jurassiennes.

M. le président Bandelier ouvre la série des toasts par une santé *A la Société d'émulation* ! Il dépeint d'abord le charme de l'étude, son influence salubre sur l'individu, laquelle rejaillit sur le pays même, le but moral qu'elle atteint; il en trouve un exemple dans notre association dont l'utilité est incontestable; il augure bien pour Courtelary et le vallon d'avoir été témoins de cette fête intellectuelle, et termine en formant des vœux pour l'avenir et la prospérité de la Société jurassienne. — Les applaudissements des convives répondirent à ce toast, qui rendait fidèlement leur pensée à tous.

Les toasts portés au banquet du 28 septembre furent nombreux , nous ne pouvons les mentionner tous. Signalons ceux : *A la section du lac ! Aux autorités du district ! Aux dames dont les soins bienveillants ont embelli cette fête ! Au Jura ! Aux étrangers qui ont honoré de leur présence la réunion générale de la Société d'émulation !* — M. Akerly de New-York répondit à ce dernier toast ; ses paroles vivement senties produisirent une profonde impression , et quand il rappela que les républiques helvétique et américaine étaient sœurs , et que la seconde vouait à son aînée toutes ses sympathies , les applaudissements couvrirent la voix de l'orateur.

Un nouvel incident devait encore ajouter au charme de la fête. On sait que la poésie s'assied de droit aux banquets jurassiens , et que toujours ses accents sont bien accueillis. D'abord notre chansonnier populaire , M. L. Cuenin chanta avec beaucoup d'âme une pièce de circonstance : *Les échos du Chasseral !* L'assemblée prouva par ses bravos qu'elle s'unissait aux pensées du poète. Quand celui-ci , parvenu à la quatrième strophe , prononça d'une voix lente et inspirée ces vers à l'adresse de feu le respectable doyen Morel.

Morel , ton front est ceint d'une auréole.

Muse , pleurez sur d'illustres tombeaux.

tous les convives se levèrent spontanément , saisis d'un respect involontaire , firent répéter le couplet , et après l'avoir entendu encore dans un religieux silence , éclatèrent en applaudissements prolongés. — M. X. Kohler chanta ensuite *le chant d'Erguel* , où un légitime tribut était aussi payé à la mémoire de l'homme de science et de vertu , qui , des premiers , s'associa à notre œuvre jurassienne. D'autres chansons alternèrent encore avec les toasts. M. Scholl , dans une brillante improvisation,¹ exprima le

¹ Voir à l'Appendice n° 7 l'opinion motivée de M. le capitaine Scholl.

vœu de voir à Bienne une *exposition des produits de l'industrie jurassienne* , noble et patriotique idée, qui, nous l'espérons, se réalisera un jour. Une santé fut encore portée à M. Isenschmid, le philosophe-poète, qui devait le lendemain quitter notre Jura, où il laisse de si bons souvenirs.

A six heures les sociétaires se séparèrent , emportant de la réunion du 28 septembre ce sentiment de joie intime et d'espoir en l'avenir , qu'ont toujours fait naître les séances générales de la Société jurassienne d'émulation.

X. K.

